

l'altitude où la température moyenne annuelle est voisine de 6 degrés. C'est le cas pour la forêt de Bédoin et, chose très remarquable, ce chiffre de 6 degrés est précisément celui que mentionne M. Lapie comme représentant la température moyenne annuelle qui règne à la limite supérieure des forêts de Cèdre en Algérie.

Il y a une quinzaine d'années, nous nous sommes appuyés sur cette même donnée climatique pour indiquer, dans une étude relative aux zones de végétation des Alpes-Maritimes, que le Cèdre de l'Atlas pouvait être propagé sur les pentes des montagnes de l'ancien Comté de Nice jusque vers 1.400 mètres, altitude à laquelle la température moyenne annuelle oscille autour de 6 degrés. Sur la crête du Ferrion, montagne située entre la vallée du Paillon de Contes et le Var inférieur, existe un bouquet prospère de Cèdre de l'Atlas à 1.300 mètres d'altitude. Dans la même région, le Châtaignier peut monter jusqu'à 1.200 mètres. Enfin le Pin noir d'Autriche, dont Demontzey a rapproché le Cèdre sous le rapport des exigences climatiques, a été employé avec succès dans les Alpes-Maritimes jusqu'à 1.450 mètres.

Une dernière conclusion se dégage de l'étude sommaire qui précède et corrobore pleinement ce qui a été avancé plus haut : il faut bien se garder, au point de vue climatique, de rapprocher le Cèdre de notre Sapin indigène ou de l'Épicéa commun ; c'est plutôt à certains Pins qu'il ressemble par sa magnifique résistance aux longues sécheresses estivales, sur des sols calcaires souvent très ingrats.

Au-dessus de Bédoin, à 850 mètres d'altitude, la lame d'eau annuelle n'est que de 887 millimètres avec 85 jours de précipitations par an et il y a un minimum de pluies très accentué en juillet et août ; même au sommet du Ventoux, qui atteint pourtant l'altitude de 1.908 mètres, il ne tombe que 1.344 millimètres d'eau. Au contraire, sur le plateau de Lente, dans le massif Royans-Vercors, en pleine zone du Hêtre et du Sapin, à 1.080 mètres d'altitude, on enregistre une température moyenne annuelle de 4°,3 et une lame d'eau de 1.638 millimètres, avec une répartition rég-

lière entre les différents mois de l'année (135 jours de précipitations). L'examen comparé de tous ces chiffres montre de la manière la plus nette que le Cèdre de l'Atlas est bien une essence convenant aux Alpes méridionales dites « Alpes sèches », pour lesquelles elle présente à tous égards le plus grand intérêt. Dans ces montagnes, elle se trouve parfaitement à sa place entre 400 et 1.300 mètres d'altitude, suivant la latitude et l'exposition.

M. SALVADOR

Inspecteur des Eaux et Forêts à Valence.

## II. — Les reboisements en Cèdre et propagation de cette essence dans l'inspection d'Avignon.

Le Cèdre de l'Atlas (*Cedrus atlantica*) tient actuellement une place importante parmi les peuplements des forêts de Vaucluse de l'inspection d'Avignon, et y constitue l'essence par excellence des reboisements naturels et artificiels. Il se régénère d'une façon spontanée et abondante, et ses semis naturels prennent rapidement la prédominance sur ceux des autres essences.

Tels sont les faits, remarquables au point de vue de la situation actuelle et de l'avenir des massifs, qu'il nous a paru opportun d'exposer en vue de leur diffusion.

### 1. — Massifs constitués par des peuplements de Cèdre.

Ces massifs sont les suivants :

a) *Forêt communale de Bédoin (flanc sud du mont Ventoux) arrondissement de Carpentras.* — Le Cèdre y occupe 150 hectares dans les première et troisième séries, à l'altitude de 650 à 1.100 mètres, exposition sud. Il s'y trouve, soit à l'état pur, soit en mélange avec le Pin d'Alep et le Pin maritime dans les parties les plus basses, avec le Pin sylvestre et le Pin noir dans la zone supérieure. Même en mélange avec d'autres essences, les Cèdres dominent leurs

voisins et frappent immédiatement le visiteur par leur port spécial et le bel aspect de leur végétation.

Introduits artificiellement de 1861 à 1864, par voie de semis direct, les Cèdres sont donc âgés actuellement de soixante-trois ans au maximum. Ils ont commencé à donner des semis naturels vers l'année 1895, c'est-à-dire à l'âge de trente-quatre ans : les plus vieux de ces semis naturels ont donc aujourd'hui une trentaine d'années. Les surfaces reboisées spontanément couvrent une soixantaine d'hectares.

L'ensemble des peuplements de Cèdre dans la forêt de Bédoin s'étend ainsi sur une étendue de 210 hectares environ.

b) *Forêts communales de Ménerbes, d'Oppède, Bonnieux et Lacoste (arrondissement d'Apt).* — Ces forêts sont situées sur le massif montagneux du Petit-Lubéron ; le Cèdre, qui y a été introduit en 1864, ne s'y rencontre que sur le plateau formant le sommet de la chaîne orientée Est-Ouest, à l'altitude de 600 à 700 mètres.

Il y couvre les étendues ci-après :

	Hectares
Forêt de Ménerbes .....	25
— d'Oppède .....	2
— de Bonnieux .....	5
— de Lacoste .....	3
TOTAL .....	35

On l'y rencontre, soit à l'état pur, soit en mélange avec le Pin d'Alep qu'il domine nettement et qui est appelé à disparaître dans un avenir prochain.

La régénération spontanée y est abondante et les jeunes semis se rencontrent jusqu'à une distance de 400 à 500 mètres des porte-graines.

c) *Forêts communales de Cabrières-d'Avignon et de Lagnes (arrondissement d'Avignon).* — Ces forêts sont situées dans les « monts de Vaucluse » à une altitude moyenne de 250 à 300 mètres seulement. Le Cèdre y fut semé en 1867, il y occupe une surface de quatre hectares dans la forêt de Ca-

brières et de un hectare dans celle de Lagnes. Il s'y régénère naturellement et a fourni depuis longtemps une grande quantité de semis naturels.

d) *Forêt domaniale du Lubéron (arrondissement d'Avignon).* — Jusqu'à l'incendie survenu en août 1923, qui y a parcouru 1.600 hectares, le Cèdre formait dans cette forêt quelques petits massifs dans la partie supérieure de la chaîne. Malheureusement, tous les sujets, sauf quelques rares spécimens, ont été atteints par le feu.

Le Cèdre n'est donc plus représenté actuellement dans la forêt domaniale du Lubéron que par des arbres isolés et disséminés sur l'ensemble de la forêt, dans les parties basses, principalement dans les vallons exposés au Nord ou abrités du soleil. L'altitude trop faible (200 à 250 mètres) ne lui convient sans doute guère, car les semis naturels n'y apparaissent qu'à l'état sporadique.

En résumé, le Cèdre occupe actuellement dans l'inspection d'Avignon, une étendue d'environ 250 hectares. Ce chiffre peut paraître faible : il est cependant important, si l'on veut bien considérer qu'il s'agit d'une essence non spontanée dans la région et introduite artificiellement au cours du siècle dernier.

## 2. — *Historique succinct des reboisements antérieurs.*

Les importants reboisements du flanc sud du mont Ventoux furent entrepris en exécution de la loi du 28 juillet 1860, dans la forêt communale de Bédoin qui renfermait à l'époque 4.000 hectares de vides. De 1861 à 1869, 2.373 hectares furent reboisés en Chêne blanc et vert, avec quelques résineux pendant les premières années. A partir de 1865, on opéra uniquement avec des feuillus, les administrateurs de la commune de Bédoin ayant insisté pour l'emploi exclusif du Chêne.

Fait vraiment curieux et que nous relatons pour montrer combien les hommes souvent ne se rendent pas compte des répercussions lointaines des événements dont ils sont té-

moins : ces semis n'ont dû être considérés par les contemporains que comme une curiosité culturelle ou un essai sans avenir ; en effet, les archives renferment des renseignements nombreux et précis sur les reboisements effectués avec les Chênes (nombre d'hectares parcourus, dimension des potets, rendement, prix de revient, etc...). En revanche, ils sont muets en ce qui concerne le Cèdre : nous savons seulement qu'il a été semé en tout 595 kilogrammes de graines résineuses au mont Ventoux.

M. l'Inspecteur adjoint Reynier, se rappelle avoir entendu dire par son père, alors garde dans l'inspection d'Avignon, qu'il avait semé autrefois des graines provenant de cônes de Cèdre arrivés dans des tonneaux.

Mais cet envoi n'a sans doute pas frappé beaucoup les contemporains qui n'en ont pas laissé de trace écrite, du moins à notre connaissance. Un compte rendu du 20 octobre 1871 de l'Inspecteur d'Avignon, au sujet du résultat d'ensemble des reboisements de Bédoin, s'exprime ainsi : « Réussite complète pour le Chêne blanc et le Chêne vert. Quant aux résineux, le Pin noir et le Pin Sylvestre ont seuls bien réussi. Les autres essences ont échoué. On rencontre toutefois, çà et là, quelques Cèdres petits, mai assez vigoureux ».

Nous verrons que, contrairement à cette appréciation, le Cèdre a pris un magnifique essor dans notre région.

Les semis de Cèdre effectués de 1861 à 1864 ont été exécutés en potets et en lignes, en mélange intime avec des Pins, qui le dominaient au début, mais le Cèdre, grâce à sa faculté de résister au couvert, reprenait le dessus dès qu'il était dégagé.

Après 1870 et jusqu'à l'année 1921, le Cèdre cessa d'être employé ; depuis 1922, les travaux de reboisement avec cette essence ont été repris sur une vaste échelle, grâce à l'initiative de M. le Conservateur Chaudey à Valence. La principale cause qui en a fait abandonner l'emploi pendant cinquante ans est due sans doute à la difficulté de conservation de la graine en dehors des cônes et aux soins spéciaux né-

cessaires pour la bonne réussite des *plantations* de cette essence.

### 3. — *Maturation des cônes. Semis naturels.*

Le Cèdre se régénère naturellement avec une facilité remarquable partout où l'altitude est suffisante, et de nombreux semis apparaissent, non seulement aux abords immédiats des porte-graines, mais jusqu'à 500 et même 600 mètres de distance, la dissémination de la graine étant facilitée par les vents violents de la région provençale.

Ainsi que l'a fait remarquer M. le Conservateur Chaudey dans son article sur la Germination de la graine de Cèdre (*Revue des Eaux et Forêts*, février 1923), la maturation du cône ne se produit qu'à l'automne de la deuxième année. Un même arbre renferme des cônes âgés de quelques mois et non mûrs, et des cônes âgés de plus d'un an et mûrs (les seuls à récolter).

L'évolution du cône, depuis la floraison jusqu'à la maturité, est d'environ deux ans et quatre mois, et se résume ainsi :

*Floraison* : courant du mois de juin.

*Apparition du petit cône* : avril de l'année suivante.

*Achèvement du développement du cône en grosseur* : septembre de la même année.

*Maturité* : automne de l'année suivante.

En forêt de Bédoin, la maturité a lieu du 20 octobre au 10 novembre ; sur le plateau du Lubéron, elle a lieu dans le courant d'octobre, soit une quinzaine de jours auparavant.

### 4. — *Récolte des cônes et extraction des graines.*

La récolte des cônes ne doit se faire que lorsque les écailles de la base commencent à s'ouvrir et même à tomber. Cette récolte se pratique au moyen d'une perche en bois munie d'un simple crochet à son extrémité. Les cônes sont mis en sac et portés dans un magasin.

Il n'existait jusqu'ici dans l'inspection, qu'un magasin à Villes (Vaucluse), destiné à conserver les vingt-cinq hectolitres de cônes récoltés annuellement, en moyenne, en forêt de Bédoin. En vue d'intensifier la production, nous avons prévu la création, en 1925, d'un deuxième magasin à Ménerbes, qui servira à recueillir une récolte de même importance provenant des Cèdres du Lubéron.

Un hectolitre de cônes pèse 30 kilogrammes et fournit en moyenne quatre kilogrammes de graines désaillées. Un kilogramme de graines renferme 4.000 graines environ.

La graine, une fois extraite du cône, perd très rapidement sa faculté germinative. Il est donc de nécessité absolue de conserver la graine dans les cônes et de ne l'en extraire qu'au moment de l'exécution d'une commande d'expédition ou d'un semis dans les forêts locales.

Cette opération s'effectue en faisant tremper les cônes pendant 48 heures; puis ceux-ci sont étalés en plein air pendant une demi-journée. La désarticulation s'opère en tordant à la main, un à un, les cônes encore mouillés. On crible ensuite le mélange, graines et écailles, à travers un tamis en fer à mailles de 12 millimètres. Les écailles restent sur le tamis et la graine est récoltée dans un drap, mais elle est encore ailée: on obtient le désailage en la frottant à la main: elle est alors prête à être employée. On pourrait à la rigueur éviter l'opération du désailage des graines qui, ainsi, se conserveraient encore mieux. Le nettoyage complet a seulement pour principal avantage de réduire le volume des colis de graines à expédier et de procurer une semence propre et plus facile à semer.

Toutes ces opérations, assez délicates, sont effectuées par les préposés locaux des Eaux et Forêts.

##### 5. — *Reboisements artificiels.*

Les reboisements artificiels en cèdre ont été repris dans l'inspection d'Avignon à partir de l'année 1922.

Deux méthodes sont employées: les semis et les plantations.

Le semis direct doit se faire dans des potets de 0 m. 30 de côté et 0 m. 40 de profondeur; cette profondeur est absolument nécessaire en raison du grand développement de la racine du Cèdre.

On sème à raison de 1.000 potets à l'hectare; on met dans chaque potet 15 à 20 graines dont moitié recouverte de trois centimètres de terre et moitié de un centimètre seulement, afin d'augmenter les chances de succès suivant le degré de pluviosité ou de sécheresse. La quantité de graines ainsi employée correspond à 4 à 5 kilogrammes par hectare.

Le semis direct est la méthode la plus simple et celle qui donne le plus de chances de succès. On imite ainsi la nature elle-même, et nos magnifiques Cèdres de l'inspection proviennent exclusivement des semis artificiels faits par nos devanciers.

Les plantations donnent également d'excellents résultats à condition de prendre certaines précautions. Le chevelu des Cèdres est très développé: dès la première année, la racine principale atteint déjà 15 à 20 centimètres de longueur. On peut repiquer en place à l'automne le jeune plant né au printemps, c'est-à-dire âgé d'un an; mais le plant est encore fragile, et il nous semble préférable de ne planter que des sujets de deux ans. A ce moment, le chevelu atteint 25 à 30 centimètres.

Les dimensions des potets sont les mêmes que celles adoptées pour les semis. Il est prudent de mettre dans chaque potet deux plants assez écartés l'un de l'autre, afin d'augmenter les chances de réussite.

La meilleure époque pour le semis ou la plantation est de novembre à fin janvier: l'expérience montre que les travaux faits au printemps donnent toujours des résultats nettement inférieurs à ceux pratiqués à l'automne. Le semis d'automne permet, en effet, à la radicle formée par la graine de se développer pendant tout l'hiver et d'atteindre déjà au printemps une longueur de 8 à 10 centimètres, ce qui permet à la jeune tigelle qui apparaît au printemps de

puiser profondément dans le sol l'eau nécessaire à la végétation du plant.

Le semis est préférable dans les sols pauvres et pierreux, tandis que la plantation est à conseiller dans les terrains meubles ainsi que dans les endroits où l'on redoute les gelées printanières.

Que le Cèdre soit semé ou planté, le potet devra être entouré de grosses pierres placées en forme d'angle ouvert du côté du Nord, afin que les plants soient aérés; on en dispose aussi quelques-unes à plat sur le potet même: ces pierres ont pour résultat de donner de l'ombre aux jeunes plants et de s'opposer au soulèvement du sol par les gelées; elles maintiennent en outre une fraîcheur relative à la terre du potet pendant la longue période de sécheresse de l'été. On aura soin de disposer au-dessus du potet, un peu avant l'époque des plus fortes chaleurs, des branchages garnis de leurs feuilles.

Un ouvrier exécute par journée et suivant la nature du sol, de 40 à 60 potets *terminés*, c'est-à-dire creusés, semés ou plantés, empierrés et abrités. Le prix de revient ressort actuellement entre 200 et 300 francs le mille de potets.

Les plants de Cèdre utilisés aux reboisements de l'inspection d'Avignon proviennent de petites pépinières volantes créées depuis quelques années dans les forêts communales de Bédoin, Blauvac, Méthamis et Villes. Ces pépinières sont cultivées et entretenues par les préposés forestiers.

Nous donnons ci-après le résumé des principaux travaux de reboisement effectués depuis 1922 à ce jour:

Forêt de Bédoin: en décembre 1922, semis sur 6 ha 32 au canton de Fribouquet, coupe 20, première série, exposition Sud, altitude moyenne 500 mètres. La réussite a été de 66 pour 100.

Des plantations ont été exécutées chaque automne des années 1922, 1923 et 1924 dans les forêts de Blauvac (sur 1 ha 50 au total, altitude 600 mètres, exposition Nord), de Méthamis (3 ha 70, altitude 750 mètres, exposition Nord),

de Villes (6 ha 60, altitude 800 mètres, exposition Sud-Ouest) et de Mormoiron (4 hectares).

Dans les forêts du cantonnement d'Apt, les travaux ont consisté depuis trois ans en semis, soit dans des vides, soit en regarnis; ils ont parcouru une surface de 30 hectares dans les forêts communales de Bonnieux, Cordes, Murs, Lagnes et Cabrières d'Avignon. La réussite varie entre 50 et 70 pour 100. Ces travaux ont été entrepris et payés à l'aide soit des subventions de l'État, du département ou des communes intéressées, soit avec les fonds prélevés sur les taxes de pacage.

Les résultats obtenus sont en somme satisfaisants pour la région provençale si brûlée par le soleil. On peut considérer qu'un plant est sauvé lorsqu'il a résisté aux deux premiers étés qui suivent la mise en terre. Et l'on peut conclure des travaux effectués depuis trois ans, qu'avec des précautions durant les deux premières années, il est possible de reboiser en Cèdre, soit par semis direct, soit par plantations, des terrains complètement découverts et même très pauvres.

Il semble cependant que le Cèdre réussisse mieux, dans notre région si chaude, quand il se trouve à l'exposition Nord et à partir de 400 mètres jusqu'à 1.100 mètres d'altitude.

Quant à la composition du sol, elle paraît lui être indifférente: ici, le Cèdre pousse dans les terrains néocomiens et urgoniens qui font partie de la portion inférieure de l'étage crétacé. Ce qui lui est indispensable, c'est qu'il puisse trouver, soit dans les profondeurs du terrain, soit dans les fissures des rochers, la profondeur suffisante pour y introduire ses longues et fortes racines.

#### 6. — Places d'expérience.

Deux places d'expérience, en vue de la connaissance de la production ligneuse du cèdre, ont été établies en 1924: toutes les tiges, dans un espace déterminé, ont été mesurées et numérotées, de manière à permettre une nouvelle mensuration tous les cinq ans.

Une place a été établie dans la forêt communale de Bédoin, troisième série, sur une surface de quatre ares, à l'altitude de 825 mètres, sur un sol calcaire assez profond et fertile. Le peuplement se compose d'un massif pur de Cèdres dont les plus âgés ont 63 ans, tandis que les plus jeunes proviennent des semis naturels des sujets âgés. Cette enceinte renferme 65 pieds de Cèdre dont les circonférences, à 1 m. 30 du sol, varient de 0 m. 26 à 1 m. 02, la hauteur totale de 6 mètres à 15 mètres, et la hauteur en bois d'oeuvre de 2 à 12 mètres.

En adoptant pour le cubage le tarif A2 de l'Administration des Eaux et Forêts qui correspond à la décroissance moyenne des arbres, les 65 pieds situés sur la placette, ont un volume grume de 9 m.<sup>3</sup> 941, ce qui donnerait, pour un hectare plein du même type, 1625 tiges et 248 mètres cubes.

La seconde place a été établie dans la forêt communale de Cabrières-d'Avignon, coupe 15 (monts de Vaucluse), sur une surface de 13 ares, altitude de 250 mètres. Les arbres sont âgés de 57 ans au plus, les jeunes proviennent de semis naturels. Quelques Pins d'Alep rabougris existent en sous-étage.

La placette renferme 64 pieds de Cèdre dont les circonférences oscillent entre 0 m. 21 et 1 mètre, la hauteur totale, entre 4 et 12 mètres, la hauteur en bois de service entre 2 et 9 mètres.

La décroissance y est un peu plus accentuée qu'à Bédoin. L'ensemble du peuplement a un volume de 9 m.<sup>3</sup> 800, ce qui représenterait à l'hectare 492 arbres et 75 mètres cubes grume.

#### 7. — Produits réalisés.

Les Cèdres de l'inspection d'Avignon n'ont encore fait l'objet d'aucune exploitation principale, et à juste titre, ils sont en plein avenir et leur exploitation ne saurait être pratiquée que sous forme d'éclaircie destinée soit à enlever les arbres dépérissants, dominés ou tarés, soit à desserrer

quelques massifs en vue de permettre l'accroissement en volume et en hauteur des sujets d'avenir.

Le service forestier a pratiqué ainsi, de 1918 à 1922 inclus, dans la forêt de Bédoin, cinq éclaircies successives, qui ont porté sur 1.422 Cèdres. Le volume réalisé a été de 365 mètres cubes de bois de service et 355 stères de bois de feu.

Le bois de Cèdre se travaille facilement, mais il est encore peu connu dans la région et les Cèdres vendus n'ont pas été l'objet, de la part de leurs acquéreurs, d'une utilisation industrielle spéciale.

#### Conclusion.

Il résulte des faits exposés ci-dessus que la propagation du Cèdre est nettement indiquée dans tous les travaux de reboisement à entreprendre dans les maigres taillis de Chêne blanc et vert de la région provençale, à condition de se trouver à une altitude suffisante.

Le Cèdre, au point de vue du reboisement, présente les grands avantages suivants :

L'incendie est le grand ennemi des forêts méridionales : or, le Cèdre est bien moins propice à la propagation du feu que le Pin, surtout que le Pin d'Alep et le Pin maritime. Il donne au sol plus de couvert et de fraîcheur que les Pins ; par suite, la couverture morte qu'il recouvre n'offrira pas au feu un aliment aussi combustible que celle située sous les massifs de Pins. En outre, aucun végétal ligneux ou herbacé ne se maintient sous le Cèdre : il n'y existe donc pas de sous-bois et il y a ainsi disparition du danger de propagation. De plus, le feuille du Cèdre est incomparablement plus résistante à la flamme que celle du Pin. Il est donc à présumer qu'un peuplement de Cèdres offrira, en cas d'incendie, une barrière naturelle à l'extension du sinistre et il serait désirable que l'on arrive à installer des cordons protecteurs de cette essence pour couper les massifs importants de Pins et constituer ainsi de véritables pare-feux.

L'expérience a d'ailleurs démontré dans certains incendies que les massifs importants de Cèdre avaient bien résisté : si les arbres isolés sont atteints par le feu, en revanche les « massifs » de cette essence lui ont opposé un obstacle très caractéristique.

Un autre avantage du Cèdre est d'être pratiquement très peu attaqué par la chenille processionnaire qui exerce tant de ravages dans les pineraies.

Au point de vue esthétique, le Cèdre est un des arbres les plus remarquables : son fût rectiligne et sa silhouette élancée contribuent à la beauté du paysage.

Il croît plus vite que les Pins et constitue, à égalité d'âge, un arbre plus gros et plus élevé que les autres arbres de la région provençale.

Enfin il présente une parfaite acclimatation à notre contrée, puisqu'il y pousse en massif très vigoureux et qu'il fournit une régénération abondante et spontanée.

Les résultats obtenus depuis soixante ans sont maintenant acquis et permettent de prévoir une extension progressive des surfaces occupées par cette essence et d'en conseiller nettement la propagation dans les reboisements artificiels.

M. DE MONCHY  
Inspecteur principal.

M. REYNIER  
Inspecteur adjoint des Eaux et Forêts.

## L'utilisation du cyprès chauve pour le reboisement des marais de la région méditerranéenne française

Autour du golfe du Lion et un peu en arrière des étangs et marais salés dont sa côte est parsemée, se trouvent en bien des endroits des marais d'eau douce que leur trop faible altitude ne permet pas de dessécher par des canaux. Ils sont principalement groupés aux embouchures du Rhône et des petits fleuves côtiers. Le seul département des Bouches-du-Rhône en renferme environ 8.000 hectares. Il est tout indiqué de chercher à les assainir et à les mettre en valeur par le reboisement.

Parmi les essences indigènes, les Saules, le Peuplier blanc et le Frêne s'installent dans les terrains simplement humides, mais non dans les marais proprement dits. Leur végétation est constituée seulement par des roseaux de marais (*Phragmites communis*) et diverses autres plantes vivaces.

Si l'on cherche parmi les essences exotiques, on ne peut pas s'arrêter à l'Eucalyptus, car aucune de ces espèces ou variétés connues ne paraît supporter la température de certains hivers de la région, où le thermomètre descend à 10 et 12 degrés, ni la violence du mistral, qui brise aisément sa tige cassante.

### I. — Avantages du Cyprès chauve.

Mais il est une essence américaine qui semble tout à fait appropriée aux conditions locales, c'est le Cyprès chauve (*Taxodium distichum*) que l'on trouve très répandu dans le delta du Mississipi et dans les marais de la Floride.

Essayée sur divers points du département des Bouches-du-Rhône, elle y a donné de beaux résultats. Ceux-ci doivent être examinés de près : 1.° au point de vue cultural, pour